



Lettre des Académies

Bulletin interne de la Conférence Nationale des Académies des Sciences, Lettre et Arts

n°46 – Juillet 2023

Editorial

Hâtons-nous, le moins lentement possible.... Notre raison d'être le mérite !

N'hésitons pas à rappeler que la CNA a pour mission de favoriser le rapprochement des académies provinciales, en vue notamment de permettre à ces académies de mieux se connaître, d'échanger, de mettre en commun leurs travaux et leurs recherches.

Le temps est venu d'accélérer, afin que nos vœux du début de l'année 2023 se réalisent aussi rapidement que possible.

Le sujet de l'évolution des lois sur la fin de vie, a permis à certains de s'exprimer, la présente lettre relate les quelques points de vue qui nous ont été communiqués. C'est un début, mais nous pouvons certainement faire beaucoup mieux. Cette pratique doit être renouvelée, nous serons attentifs aux propositions des académies quant aux thèmes à aborder.

D'autres actions méritent d'être mises en place, qu'il s'agisse de visioconférences d'échanges, de visites des membres du bureau aux différentes académies, de partage d'informations via la lettre de la CNA et le site internet. Nous ferons des propositions d'organisation dès la rentrée de septembre.

Nous aurons le plaisir de nous retrouver les 6 et 7 Octobre prochain à l'occasion du colloque parisien. Nous profiterons de ce moment pour échanger, et faire progresser la raison d'être de la CNA.

Dans cette attente, permettez-moi, en mon nom et celui de tout le bureau, de vous souhaiter un très bel été.

Didier Laforge,

Président de la CNA

Colloque de Paris

Le prochain colloque de la CNA se déroulera les 6 et 7 octobre prochain à Paris et aura pour thème « L'engagement ».

Les informations et les bulletins d'inscription vous seront communiqués dans les meilleurs délais.

Points de vue

Le sujet de l'évolution des lois sur la fin de vie s'est installé sur la scène politique et sociétale. Une convention citoyenne sur la fin de vie a été créée. Le Conseil consultatif national d'éthique (CCNE) a introduit « une voie pour une application éthique de l'aide active à mourir ». Une majorité de députés semble prête à légiférer pour ouvrir le droit à l'euthanasie. Les enquêtes d'opinion semblent confirmer ce souhait. Et pourtant de nombreuses personnes se sentent interpellées, voire inquiètes, par cette volonté sociétale et législative. Les académies ont été invitées à s'exprimer sur ce sujet. Cinq d'entre elles ont produit les communications suivantes :

■ ***Fin de vie : mourir dans la dignité : un choix, un droit !***

Il faut bien le reconnaître, les hommes dans leur grande majorité – nous-mêmes y compris - ont plutôt tendance à choisir la voie de la moindre résistance plutôt que celle de l'effort. S'il fallait leur donner un qualificatif ce serait de « moyen ».

L'« homme moyen » : C'est à cet « homme moyen » que le philosophe Jean-Paul Sartre voulait consacrer une étude. Elle aurait portée sur « la morale de la médiocrité », sur « la morale de l'homme moyen ». Homme moyen : celui « qui préfère se perdre dans l'infini des moyens pour ne pas regarder la fin en face ». Tel le peintre qui passerait son temps à choisir ses pinceaux sans jamais peindre un seul tableau. Qui recherche l'anonymat des foules, par médiocrité ; qui considère que les malheurs sont effets du hasard... L'homme moyen étant cet homme statistique qui refuse son destin »...

Acceptons-nous de faire partie de ces hommes statistiques, inconscients et fiers de l'être ? Faut-il donc en arriver à devoir être réduit aux ultimes limites qu'impose la mort d'un proche, parent ou ami, pour que l'évidence s'impose enfin car il n'y a plus de place pour la comédie obstinée du refus. La mort de cet autre, aimé, s'impose malgré nous. Le voilà brutalement absent, réduit à n'être plus que la forme figée d'un corps sans vie. Cette mort, que Wladimir Jankélévitch nommera « la mort en seconde personne », nous renvoie d'un coup, d'un seul, à « la mort en première personne » c'est-à-dire à la nôtre. A la mienne. Il n'est plus question de ruser, d'en rester à la mort en troisième personne, la mort anonyme, celle qui appartient aux statistiques qui nous indiffèrent. Ce renvoi à notre propre mort, même si l'espace d'un certain temps on l'aura oubliée, nous permettra peut-être, de réfléchir enfin ? De quelle mort mourrais-je ? Serais-je encore digne ? Respecté ? Aurais-je évité de faire subir à mes proches l'image de ma propre déchéance ?

Nous réaliserons alors que ce n'est pas lorsqu'il sera trop tard, qu'il faudra penser. Penser encore à ce simple fait que ce qui compte ce n'est pas de survivre mais bien d'exister et qu'il appartient à chacun, d'en décider librement. Décider seul de ce que sera notre fin de vie ! Dans le débat actuel sur l'euthanasie et les soins palliatifs, il est nécessaire de préciser que les soins palliatifs, si nous n'en contestons pas la nécessité dans certaines circonstances, puisqu'ils peuvent permettre de soulager la douleur, ne font, en quelque sorte que prolonger l'illusion pour le malade et pour ses proches que la fin est encore improbable ou tout au moins reportée à plus tard. Mais à quel prix ! Ce pourrait être une ultime espérance mais ne nie-t-elle pas l'évidence ?

Ces soins palliatifs ne continuent-ils pas de privilégier l'hypocrisie à laquelle nous avons été soumis, ou dont nous nous sommes rendus complices ? Ne conforte-t-elle pas le médecin bien souvent avide de conserver son pouvoir, tout comme le prêtre d'ailleurs, en leur donnant bonne conscience dans leur rôle de « gardien de la vie jusqu'au bout ? ». Mais ce n'est pas la vie qui importe mais bien ce que je peux en faire ! Concernant les soins palliatifs, le philosophe Michel

Onfray écrit dans son ouvrage *Féeries anatomiques, généalogie du corps faustien* : « En un mot : les soins palliatifs défendent une logique de soignants soucieux de leur salut plutôt qu'une logique de soignés motivés par le respect de la volonté, de la dignité, de la souveraineté, de la liberté et de l'autonomie du malade ». Chacun d'entre eux ne prête-t-il pas le serment d'Hippocrate ? Oublient-ils de lire : « Je ne prolongerai pas abusivement les agonies » et « Je respecterai toutes personnes, leur autonomie et leur volonté » ? C'est une réflexion sur le sens de l'existence qui doit précéder et déterminer le choix de suivre ou non un traitement curatif, voire palliatif. Et le philosophe de préciser : « Palliatif, quel drôle de mot ! Les thuriféraires de ce retour au religieux à l'hôpital devraient davantage se soucier de l'étymologie qui enseigne la dissimulation, ce que l'on cache sous le pallium... Littré confirme : mesure insuffisante, couvrir d'un déguisement, ne guérir un mal qu'en apparence, n'y apporter qu'un soulagement temporaire... ».

Condorcet, écrira « Nous ne demandons pas que vous pensiez comme nous mais que vous appreniez à penser d'après vous-même ». Et penser d'après nous-mêmes, c'est apprendre à accepter la relativité de toute chose à commencer par celle de notre propre existence... L'esprit critique doit en effet, s'appliquer à tous les domaines et donc plus sûrement encore à ce qui touche à notre liberté et à nos choix de vie et de mort.

« L'homme ne se connaît lui-même que dans la mesure où il connaît le monde, il ne connaît le monde qu'en lui et ne se connaît que par lui. » Goethe.

Goethe, le critique de la devise de Socrate sait bien que cette connaissance est toute relative. Le poète, rejoint Kierkegaard, le philosophe qui estimait de même en fait, que « seule la subjectivité est la vérité ». Or si la subjectivité est le lieu même de la vérité on sait bien alors que celle-ci sera toujours en projet et que jamais elle ne sera atteinte parce qu'il n'existe pas de Vérité objective sinon dans l'esprit des doctrinaires et des totalitaires religieux ou politiques. Ce qui unit le poète et le philosophe, ce qui doit nous unir ? Une même conscience de la valeur de la liberté individuelle que rien ne saurait contraindre, pas même la mort. La mort qui alors ne sera plus subie ou sacralisée mais choisie !

Claude Jean LENOIR

Pasteur honoraire

Membre de l'Académie de Caen, membre du Comité d'Honneur
de l'Association pour le Droit de Mourir dans la Dignité

Bibliographie :

- *Droit de mourir dans la Dignité, 20 contributions pour mieux comprendre*. ADMD.
- Onfray, M. et Adam, M. (2004). *Féeries anatomiques. Généalogie du corps faustien*. Revue philosophique de la France et de l'étranger.

■ *Sur l'euthanasie active*

Lorsque Francis Bacon (1561-1626) forge le terme d'eu-thanasie, il pense à la nécessité de soulager le malade dans les derniers moments de son parcours de vie.

L'euthanasie active désigne tout autre chose – à savoir le fait de mettre un terme à l'existence, de l'interrompre pour éviter qu'elle ne manifeste les difficultés susceptibles d'être rencontrées au cas où on laisserait la maladie terminale suivre son cours. Elle voudrait ainsi prévenir la dégradation de la personne.

Cette attitude pose plusieurs problèmes :

- La suppression de la vie équivaut à supprimer les problèmes que pose la fin de l'existence, elle n'est en rien une solution à l'ensemble des difficultés que désigne la fin naturelle d'une existence humaine ;

- Elle suppose que l'on puisse disposer de l'existence : or celle-ci est un don, pour tout un chacun, et non une richesse que l'on aurait pu acquérir par soi-même ; la phénoménologie contemporaine l'a bien montré ;
- Elle émane d'une collectivité qui n'est pas représentative – autrement que politiquement – de toutes les manières d'appréhender ce problème ; les questions que pose la fin de la vie humaine sont nombreuses et complexes ; elles ne peuvent recevoir une réponse univoque, réduite à la seule dimension politique, sans que le débat s'en trouve faussé. Précisément parce que la politique n'est qu'une dimension de la question de la fin de vie ; elle ne la résume pas ;
- Enfin, l'euthanasie active est-elle vraiment la seule réponse que l'on puisse donner aux problèmes de fin de vie ? Ne doit-on pas tenir compte de l'existence d'une solution alternative, en l'occurrence les « soins palliatifs », de ce qu'ils sont et des solutions qu'ils apportent ? L'information sur ce sujet est cruciale pour qui souhaite réfléchir et se déterminer en toute indépendance.

Je voudrais éviter d'en rester à la seule critique de la démarche parlementaire qui mobilise actuellement l'opinion publique. Mon propos est d'évoquer rapidement les soins palliatifs en tant que solution du problème de la fin de vie. Les personnes qui font la promotion de l'euthanasie active oublient – ignorent, délibérément ou non – l'existence des soins palliatifs et les immenses services que rend ce mode de prise en charge de la fin de la vie humaine. Ils représentent pourtant une authentique troisième voie, face à l'acharnement thérapeutique et à l'euthanasie active. Ils permettent d'affronter efficacement les difficultés de la fin de vie, sans réduire l'être humain à sa seule dimension physique. Ce faisant, ils respectent le cours de la vie qui s'achève et s'attachent à la valoriser. Avec succès. Les preuves s'accumulent depuis un demi-siècle.

Je voudrais ici évoquer le Docteur Cicely Saunders (1918-2005), cette femme qui a fondé le mouvement moderne des hospices et donné aux soins palliatifs leurs lettres de noblesse. Son impressionnant parcours montre à l'évidence que les soins palliatifs reposent à la fois sur des compétences médicales très importantes, et un profond respect de la personne humaine. Ils représentent en fait plus qu'une alternative à l'euthanasie active. Le travail du Docteur Saunders a conduit à la création, en 1967, à Londres, du premier hôpital de la douleur, le St Christopher's. Pour respecter la nécessité de prendre en charge la douleur dans sa totalité, c'est-à-dire sous tous ses aspects, sont requises des conditions particulières, qui vont bien au-delà de la dimension physique des soins - au premier chef le temps, que les malades exploitent librement pour s'exprimer sur les sujets qui leur paraissent importants et qui les préoccupent. Cette activité novatrice a suscité très vite de l'intérêt, et connu une large diffusion dans le monde anglo-saxon ; elle est reconnue aujourd'hui dans le monde entier. Il n'est pas possible, dans le cadre de ce modeste message, d'exposer la richesse de l'œuvre immense du Docteur Saunders, et l'importance de ses résultats. Je joins en P.J. son CV et la liste de ses publications : ces données parlent d'elles-mêmes.

Il est impossible de ne pas parler des soins palliatifs, lorsque la question de l'euthanasie active est en débat. Les soins palliatifs, bien conduits par des personnes compétentes et respectueuses de l'humain, constituent une réponse parfaitement en accord avec l'esprit de ce que doit être et rester l'activité médicale, jusqu'à la fin de la vie des malades. Elle est bien mieux adaptée aux enjeux de la fin de la vie que ne l'est l'euthanasie active. Cette dernière reste néanmoins un choix possible. Mais à la condition que la personne confrontée à sa fin prochaine soit parfaitement instruite de l'autre possibilité qui s'offre à elle, par un médecin expérimenté en la matière.

Le choix entre euthanasie active et soins palliatifs repose donc sur une exigence de transparence, sur le respect d'une information - le droit des malades à la vérité sur leur état. Cela n'est possible qu'au moyen d'un dialogue entre médecin et malade. Enjeu : aider la personne soignée à comprendre l'arrêt des soins à visée étiologique, ceux qui doivent enrayer la progression du mal, quand ils sont devenus inutiles. Le médecin expose, le malade dispose. Il

ne s'agit pas, pour le médecin, d'abandonner le malade mais de le prendre en charge autrement, selon des critères différents : les soins sont symptomatiques, c'est-à-dire qu'ils ne concernent que les manifestations de la maladie, tant physiques – la douleur, au premier chef, le repos, l'alimentation... – que psychologiques ou spirituelles. Ils n'en visent plus sa cause. Ce qui va permettre au malade de continuer à vivre sa vie jusqu'au bout, dans les meilleures conditions possibles, en bénéficiant de l'attention respectueuse des soignants qui l'entourent.

Ainsi, les soins palliatifs offrent à la personne qui achève le cours de son existence la possibilité de l'assumer. Dès lors, ils rendent l'euthanasie active inutile. Et les soignants réalisent un travail en parfaite correspondance avec l'image qu'ils veulent donner d'eux-mêmes : celle de professionnels au service du respect de la vie. Image qui ne pourrait qu'être gravement altérée par la mise en place de l'euthanasie active.

En définitive, la question n'est pas celle du droit de mourir avant la fin, mais celle du droit de vivre jusqu'à la fin. Jusqu'à la fin naturelle, la seule authentique, celle qui ne relève pas d'une décision humaine, mais qui exige, pour advenir sans violence, d'être vécue par un malade averti et accompagné.

Si l'on accorde l'importance qui lui revient au système des soins palliatifs, il faut légiférer pour en favoriser le développement : financer de nombreux centres, et promouvoir, chez les futurs médecins, une connaissance approfondie de ce qu'est le traitement de la douleur dans ses différents aspects. S'en tenir à l'euthanasie active – supprimer le problème au motif, erroné, qu'il n'y a pas de meilleure solution – est un aveu d'impuissance en face d'un problème majeur de notre société.

*Docteur Eric Barthelmé
Membre de l'Académie d'Alsace*

■ **Fin de vie : vers une nouvelle loi ?**

Le débat sur la fin de vie s'invite à nouveau dans notre actualité.

Tel était le titre d'une réflexion-débat proposée par l'Académie de Mâcon à ses membres, dans le cadre d'une discussion lancée par le Gouvernement en décembre 2022, sur la possibilité de revoir la loi Claeys-Léonetti.

Les 30 novembre et 14 décembre 2022, nous avons invité un spécialiste des « Soins palliatifs » qui a exposé la problématique actuelle. Une loi dite « Claeys-Léonetti » traitant de ce sujet est en vigueur depuis le 2 février 2016.

Cette loi ne résout pas tous les problèmes posés par la « fin de vie ». D'ailleurs comment une loi pourrait-elle résoudre ce drame personnel chargé d'un facteur émotionnel majeur ?

Ce texte a pour but d'harmoniser les différentes pratiques qui se posent tant aux soignants qu'aux familles en souffrance. Le débat public fait intervenir des conceptions philosophiques variées entrant parfois en conflits plus ou moins virulents : l'affectif, l'émotionnel, la raison, la notion de liberté.

Notre débat a montré, outre la pluralité des questionnements, une méconnaissance de cette loi, tant par les soignants que par les familles.

Il semblerait qu'une bonne connaissance des applications de la loi et surtout une amélioration des besoins et des capacités d'accueil des soins palliatifs (trop peu développés) seraient dans un premier temps, plus que nécessaires ; ceci permettrait d'avoir une réflexion non dogmatique mais plus consensuelle sur ce problème délicat qui est avant tout humain.

*Charles Angeli
Président de l'Académie de Mâcon*

■ *Réflexion menée par l'Académie de Nîmes :*

Le 7 avril 2023, lors d'une séance ordinaire de l'académie de Nîmes, l'aumônier catholique du CHU et des cliniques de Nîmes, correspondant de notre académie et moi-même, fondatrice de l'Association des Soins palliatifs du Gard il y a 30 ans, académicienne, nous faisons une communication sur : La fin de vie a-t-elle besoin d'une nouvelle loi ? Débat.

Cette communication a été très appréciée et a donné lieu à des débats, parfois d'une belle intensité. Certains d'entre nous ont découvert ce que sont les soins palliatifs, d'autres les dangers que cette nouvelle loi, si elle était votée, pourrait entraîner comme dérive.

Pour certains, une découverte et une prise de conscience.

Présidente d'honneur de cette association des soins palliatifs du Gard, j'ai à cœur de multiplier les prises des paroles, par l'intermédiaire des médias, par l'organisation de rencontre avec le grand public avec la collaboration très précieuse des soignants en soins palliatifs. Nous rencontrons aussi Monsieur le Sénateur du Gard et les députés du Gard, quelque soit leur appartenance politique.

Je me réjouis que deux académies se soient emparées de ce sujet. Cela fait donc, au moins, trois.

Je participe largement à votre inquiétude. Il semblerait que la loi ne soit présentée et votée qu'à la rentrée de septembre.

Hélène Deronne

Vie des Académies

L'Académie nationale de Reims à l'Atelier des maîtres-verriers Simon-Marq de Reims



Le mercredi après-midi 25 janvier 2023, l'atelier de vitrail Simon-Marq a ouvert ses portes aux membres titulaires l'Académie Nationale de Reims, non pas dans l'ancienne maison-atelier du 44 rue Ponsardin datant de 1927 mais dans les sous-sols de l'église du Sacré-Cœur au 48 rue Ernest Renan. En effet, créé à Reims en 1640, cet atelier de maîtres-verriers a été sauvé fin 2019 par des passionnés sous la conduite de Philippe Varin et Pierre-Emmanuel Taittinger ; il réussit son déménagement en 2020 dans cette église inaugurée en 1959 et récemment désacralisée. Outre le fonds documentaire inestimable et les outils et matériaux, ce sont les savoirs-faires qui sont sauvegardés et pérennisés.

Sous la conduite de sa directrice Marine Rondeau, nous avons découvert tout d'abord les espaces aménagés en sous-sol pour accueillir le public et présenter des exemples de vitraux illustrant le savoir-faire ancestral que possèdent encore les 5 compagnons et 2

apprentis travaillant dans l'atelier. Nous les vîmes s'affairer précautionneusement à restaurer une baie de l'église de Saint-Mihiel dans la Meuse ou à créer ceux de l'église Saint-Hilaire de Givet dans les Ardennes. La volonté affichée est aussi de faire la part belle à la création contemporaine : en témoignent les créations d'objets uniques en verre artisanal « upcyclé » (recyclé en récupérant les chutes de verre) de Sarah Walbaum ou encore les vitraux rétroéclairés qui permettent de les faire entrer dans nos intérieurs.

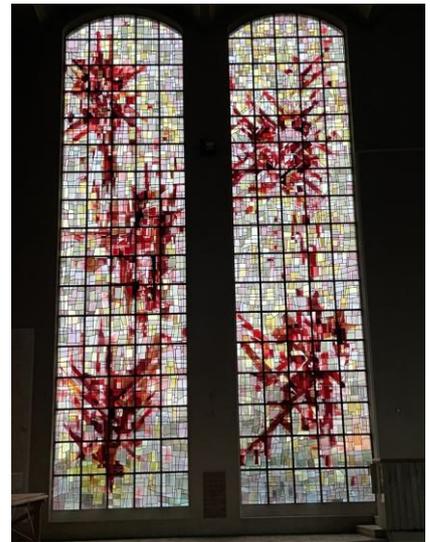
Avec cette visite, l'Académie Nationale de Reims renoue avec la tradition des associations culturelles rémoises comme la Société des Amis du Vieux Reims ou la Société des Amis de la Cathédrale de Reims qui ont toujours visité cet atelier ancestral dont les maîtres-verriers ont notamment réalisé et restauré les vitraux de la cathédrale de Reims pour ne citer qu'elles. Quant à notre

compagnie, elle avait ouvert ses rangs à la famille Simon-Marq : Paul Simon fut membre titulaire de 1901 à 1917. Jacques Simon et Paul Simon furent aussi les auteurs d'articles concernant le vitrail publiés dans nos Travaux.



Composition contemporaine d'après une peinture de Corinne DEVILLE (Gueux, Marne).

Travail à l'acide et au sablage.
(Production limitée à 10 exemplaires seulement)



Les hautes baies du côté sud de la nef : « Les cinq plaies du Christ », œuvre de Charles MARQ (1959).

Enfin, en décembre 2022, nous avons décerné le prix Claisse à Marie Savoldelli pour ses mémoires de recherche sur « Jacques-Paul Simon dit Simon-Reims (1890-1974) : un peintre-verrier, chef d'entreprise rémois, aux salons et aux expositions parisiennes et internationales » et « Les vitraux de l'atelier Jacques Simon à Reims pendant l'entre-deux guerres (1919-1939) ».

Le président Emmanuel DORFFER

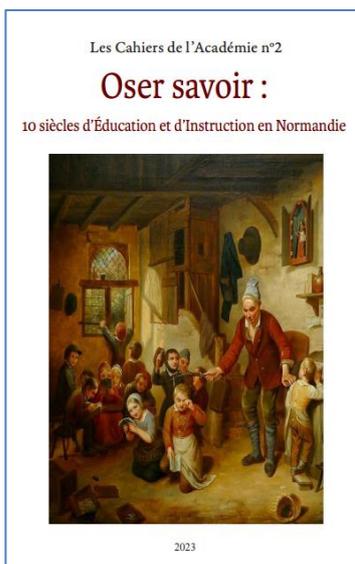
Académie d'Amiens

- L'Académie des Sciences Lettres et Arts d'Amiens publie « MASQUES ». Cet ouvrage, richement illustré, réunit les communications présentées lors du colloque qu'elle a organisé sur ce thème le 13 octobre 2022 à l'Institut Faire Faces (Centre Européen de recherche, d'enseignement et de formation, dévolu à la défiguration, récemment inauguré près du CHU d'Amiens). Accompagnant le colloque, l'exposition Les Envisagés a présenté, pendant un mois, les œuvres étonnantes de l'artiste Francis Debeyre, créateur de masques pour le théâtre depuis 40 ans. Dans cet ouvrage, les masques, leurs usages et leurs significations, sont explorés et analysés dans des domaines divers : en thérapeutique, mais aussi en littérature, au cinéma, au théâtre, dans le jeu masqué balinais, en sculpture gréco-romaine, sans oublier le masque tribal et cérémoniel (à partir de l'importante collection de masques aléoutiens du Musée de Boulogne s/mer, fonds Pinart du XIXe siècle). Ce livre peut être commandé à academie.amiens@free.fr (23 €, franco de port) qui se fera le plaisir de vous le faire parvenir.



Académie de Caen

- Publication par l'Académie de Caen d'un ouvrage : « Oser savoir : dix siècles d'éducation et d'instruction » écrit par J. Guglielmi, M. Guglielmi, P. Bonard, P. Bouet, B. Cartier, F. Eustache, N. Hedjerassi, J. Laspougeas, C.-J. Lenoir, Y. Marion, V. d'Orlando, H. Peyronie, A. Pineau, G. Travert et G. Wisniewski. Il s'agit du second livre complétant la collection « Les cahiers de l'Académie » dont le premier livre « La soif d'Orient des Normands » est paru en septembre 2022. Ces livres peuvent être commandés à accaen.scabl@orange.fr. (20 €).

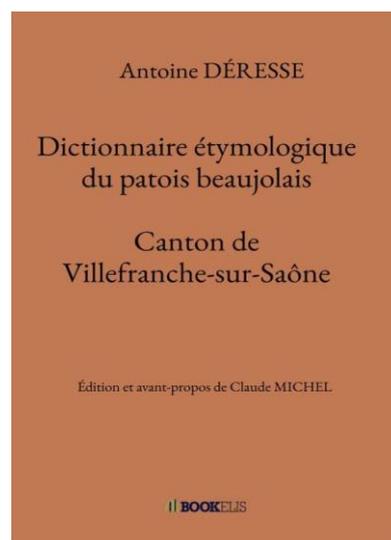


Après les écoles abbatiales, l'Université de Caen, doyenne des Universités du quart nord-ouest de la France, est devenue un creuset universitaire qui n'a cessé d'entretenir, au niveau de la Normandie, de la France et même à l'international, un foyer constant de la culture.

L'Université de Caen constitue donc la première partie de nos exposés. En relation avec elle, des personnalités reconnues de l'éducation en Normandie seront évoquées. Leurs enseignements, leurs travaux de recherche, leurs contributions décisives au niveau théorique, pratique et pédagogique ont participé aux avancées de l'éducation. On compte parmi elles, Pierre-Daniel Huet et sa vision moderniste du préceptorat ; Pierre-François Jamet, précurseur de l'éducation spécialisée ; Gaston Mialaret, fondateur des Sciences de l'Éducation ; Édouard Zarifian, défenseur d'une psychiatrie plus humaine ; Olivier Houdé, à l'origine du développement de la neuropédagogie ; Francis Eustache et ses travaux sur la mémoire, ainsi que des organismes éducatifs, à découvrir au fil de ces pages.

Académie de Villefranche

- Antoine Déresse (1850-1911), conservateur de la Bibliothèque et du Musée de Villefranche-sur-Saône, était un érudit modeste, qui s'est particulièrement illustré dans les sciences naturelles : botanique, géologie et entomologie étaient ses domaines de prédilection. Il fonda, avec quelques amis, la Société philomathique de Villefranche. En outre, musicien averti, il fit partie de plusieurs formations musicales de la région caladoise. Son savoir encyclopédique l'a conduit également à s'intéresser à la langue vernaculaire du Beaujolais. Membre de la Société des Sciences et Arts du Beaujolais, il a publié dans son bulletin, en 1907-1908, un Dictionnaire étymologique du patois beaujolais (canton de Villefranche-sur-Saône), puis, dans la Revue de Philologie française et de littérature (1911-1913) une étude phonétique et grammaticale du patois de Villefranche-sur-Saône, accompagnée d'un lexique. Nous avons réuni ici ces deux travaux, intéressants par leur valeur scientifique et documentaire, dans une région peu prospectée, à cette époque où l'on commençait à s'intéresser à l'étude systématique des patois (les travaux de Déresse sont contemporains de la publication de l'Atlas linguistique de la France de Gilliéron et Edmont).



Claude Michel, dialectologue à l'Institut Pierre Gardette (UCLy), est spécialiste des parlers beaujolais, auxquels il a consacré sa thèse et de nombreux ouvrages. Il est membre titulaire de l'Académie de Villefranche et du Beaujolais.



- Marius Audin (Beaujeu, 05/02/1872 - Lyon, 15/01/1951), autodidacte de génie qui s'est illustré dans différentes disciplines (géologie, botanique, histoire locale...), est d'abord un imprimeur qui a marqué de son empreinte le monde de l'édition. Ses ouvrages en la matière font encore autorité. Il est aussi l'ethnologue qui a créé le Musée des arts et traditions populaires de Beaujeu, aujourd'hui musée Marius Audin. Il voulait, grâce à ce musée, donner une vision complète de la vie beaujolaise, non seulement dans le vignoble, mais aussi dans la partie montagnueuse du nord. Pour parachever son œuvre, il s'est intéressé à la langue des habitants et a décidé d'écrire un glossaire du patois beaujolais, qui a occupé ses deux dernières années (1949-1950). Celui-ci se présente aujourd'hui sous la forme d'un fichier inédit de plus de douze mille fiches, conservé au Musée Marius Audin. L'auteur l'a accom-

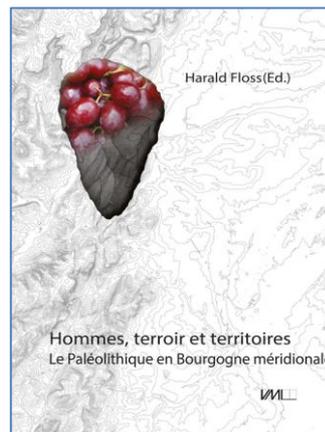
agné d'une notice, sorte d'introduction développée, dans laquelle il tente d'expliquer l'histoire et les particularités de ce patois, qui appartient au francoprovençal, langue romane peu connue. Avant d'entreprendre la publication de ce glossaire, nous éditons la notice qui permet de suivre le cheminement de la pensée de l'auteur, de découvrir sa conception de cette langue qu'il connaît bien et sa façon d'envisager la rédaction du glossaire. Il expose les difficultés inhérentes à la dialectologie, et avoue ses propres limites en ce qui concerne la compréhension de phénomènes parfois confus supposant des connaissances qu'il maîtrise mal. Marius Audin livre un texte caractéristique de son approche des problèmes scientifiques. Son humour transparaît parfois, comme son émotion devant cette tâche gigantesque, entreprise témérairement au soir de sa vie.

Claude Michel, dialectologue à l'Institut Pierre Gardette (UCLy), est spécialiste des parlers beaujolais auxquels il a consacré sa thèse et de nombreux ouvrages. Il est membre titulaire de l'Académie de Villefranche et du Beaujolais.

Académie de Mâcon

■ Floss Harald. Hommes, terroir et territoires. Le Paléolithique en Bourgogne méridionale, 2022, 863 p.

■ « Quand les objets s'animent », publié chez Edilivre et sorti en décembre 2022. En ouvrant son armoire, Ninon découvre une certaine effervescence parmi les personnages qu'elle a créés. Les objets animés, dont parlait Lamartine, auraient-ils vraiment une âme ? Et que pourraient-ils dire ou faire ? Quel lien la créature entretiendrait-elle avec son créateur ? Différents sujets plutôt sérieux sont abordés avec humour et poésie. Ce peut être un conte onirique à prendre au premier degré ou une réflexion plus philosophique au second degré. La lecture est drôle et très agréable.



Jacqueline Bernet sait de quoi elle parle puisqu'elle a réellement façonné tous ces personnages un peu fous, mais très attachants.

Jacqueline Bernet est née au Maroc où elle a vécu pendant vingt ans. Après des études de lettres, elle enseigne en France. À la retraite, elle se consacre à l'écriture, la peinture et le modelage. Elle est membre titulaire de l'Académie des sciences, arts et belles lettres de Mâcon.

RAPPEL

Les travaux des Membres de nos Académies ne sont pas confidentiels. Nos Académies doivent rayonner, porter à la connaissance de toutes et tous, les recherches et écrits de leurs Membres. Ces ouvrages très variés témoignent de la vitalité de nos Institutions. L'un des objectifs de la Lettre des Académies est de diffuser ces titres car : écrire c'est bien, faire connaître c'est encore mieux... et vendre les ouvrages en question... une très grande satisfaction ! Mesdames, Messieurs les membres des 33 Académies de France, placées sous l'égide de l'Institut de France, informez nous sur l'intitulé de vos écrits. La Lettre diffusera le titre de vos publications.

Pour mémoire : accaen.scabl@orange.fr

Composition du bureau de la CNA :

Président : **Didier LAFORGE**
Vice-Président : **Philippe DAZET-BRUN**
Secrétaire : **Daniel LECOT**
Trésorière : **Marie-Noëlle GUILLEMIN**
Revue Akademos : **Catherine LECOMTE**
Colloques à Paris : **Michel WORONOFF**
Archives : **Françoise L'HOMER-LEBLEU**
Communication numérique : **Jean HURSTEL**

Le Site Internet de la CNA vit. Il évolue mois après mois. Suivez son actualité en consultant : www.academies-cna.fr
Académies de France, le Site Internet CNA est à votre service ! Sachez en profiter.